

GARANTIE À VIE LIMITÉE “GLOBALE” DE DVG

Groupe Duravent, (“Duravent”, “Hart & Cooley”, “Amerivent”, “Sécurité”, “Selkirk”, “nous”, “vous”, “notre”) assure à l’acheteur que nos produits globaux de cheminée ou tuyau d’évacuation résidentielle (*définis au-dessous) (produits) sont libres de défauts de matériaux ou fabrication au moment de fabrication. Cette garantie s’applique seulement qu’aux produits achetés chez un fournisseur DVG autorisé. Pour les produits installés après le 1er janvier 2024, nous remplacerons le produit par un produit de qualité comparable ou identique, **sans frais**, (excluant les frais d’installation) pour une période de dix (10) ans de la date d’installation originale. De la dixième (10ième) anniversaire à la quinzième (15ième) anniversaire de la date d’installation originale, nous fournirons un produit de remplacement avec un rabais de 75% du prix de détail en vigueur à la date de la réclamation (excluant les frais d’installation). À l’expiration de la période de quinze (15) ans, nous fournirons un produit de remplacement avec un rabais de 50% du prix de détail en vigueur à la date de la réclamation (excluant les frais d’installation). Cette couverture de garantie est transférable du propriétaire initial aux propriétaires ultérieurs, mais s’applique qu’aux produits qui restent sur le site d’installation initial. La période de garantie prend effet à la première des deux dates suivantes: 24 mois après la date de livraison du produit ou la date d’installation initiale.

INSTALLATION PROFESSIONNELLE

Si l’installation est effectuée par un(e) installateur(installatrice) professionnel(le) certifié au Canada avec WETT ou l’APC, ou au États-Unis avec NFI ou CSIA, nous remplacerons le produit par un produit de qualité comparable ou identique, sans frais, (excluant les frais d’installation) pendant la période de garantie de quinze (15) ans. Pour être éligible à cette garantie additionnelle, le consommateur doit fournir une preuve d’installation par un professionnel(le) lors d’une soumission pour garantie.

LIMITATION:

Les recours de l’acheteur sont limités à la réparation ou au remplacement du produit et n’incluent pas les coûts d’installation. Cette garantie à préséance sur toute autre garantie (explicite ou implicite, incluant les garanties de qualité marchande et de convenance) et sur toute autre obligation ou responsabilité. Il est entendu que ceci sera uniquement et exclusivement le seul recours à l’acheteur. Dans aucun cas serons-nous responsables de tous dommages étant soit par conséquence, spéciaux ou punitifs résultant directement ou indirectement à l’utilisation des produits, soit basées sur garantie, négligence de contrat ou responsabilité rigoureuse. Cette garantie ne comporte aucune valeur de rachat. Les termes et conditions de cette garantie ne peuvent être modifiés, altérés, ou abandonnés par toute action, inaction ou représentation, qu’elle soit orale ou écrite, sauf avec l’autorisation explicite et écrite d’un officier exécutif du Groupe Duravent (DVG).

Toutes les longueurs, tés, coudes, et composants fournis par nous sont sujets à la garantie. Les produits fournis par nous pour un remplacement d’un matériel original sont sujets à une garantie d’un an lorsqu’il est installé selon les instructions d’installation du fabricant et les codes appropriés.

AVERTISSEMENT: À défaut d’installer ou d’opérer les produits selon les instructions du fabricant, ou à défaut d’employer les produits avec les appareils résidentiels homologués par un laboratoire accrédité, toutes les garanties applicables deviendront nulles et sans effet.

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS:

- (a) Tous tés de base qui ne sont pas en acier inoxydable installées ou raccordées à un système de cheminée isolé;
- (b) les coûts (main-d’oeuvre ou autres**) afférents à soit l’enlèvement d’un produit déjà installé, soit l’installation d’un produit de remplacement, soit le transport ou le retour d’un produit ou le transport d’un produit de remplacement;
- (c) les dommages causés au fini des produits par l’utilisation de dissolvant ou produits chimiques inadéquats ou des méthodes de nettoyage non recommandées ou même manquantes;
- (d) les dommages résultant de l’usure normale, de fumé, dommages par les feux de cheminées, corrosion par l’air salin, ou de l’absence de nettoyage, de soins ou d’entretien des produits selon nos instructions et/ou recommandations d’installation;
- (e) les dommages (aux produits, appareils ou structure) causés par ou résultant d’une installation ou d’une réparation inadéquate, du mauvais usage ou de l’abus (incluant sans s’y limiter, l’utilisation dans des conditions excessives ou inadéquates), ou une modification ou un ajustement non conforme à nos instruction d’installation et spécifications, qu’elle soit effectuée par un entrepreneur, une entreprise de service, un technicien ou le propriétaire;
- (f) tous produits déplacés de leur emplacement original;
- (g) les dommages résultant du bois flotté, de déchets ou de tout autre matériaux prohibés qui seraient brûlés dans l’appareil alimenté par la cheminée;
- (h) les dommages accidentels tels que feu, émeute, inondation, vents violents, catastrophes naturelles, ou toute autre éventualité hors de notre contrôle.

** À cause des nombreuses variantes dans les procédures d’installation et autres conditions hors de notre contrôle, nous ne garantissons ni ne certifions, de quelque façon que ce soit, l’installation des cheminées et des événements.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION: Si vous croyez qu’un produit est défectueux, aviser l’entreprise pertinente par courriel ou par écrit à l’adresse ci-dessous:

AMERIVENT.

HART & COOLEY LLC
4460 44th Street S.E., Suite F
Grand Rapids, MI 49512
ATTN: WARRANTY CLAIMS
1.800.423.4270
info@americanmetalproducts.com

duravent

DURAVENT
877 Cotting Ct.,
Vacaville, CA 95688
ATTN: WARRANTY CLAIMS
1.800.835.4429
www.duravent.com

HART
COOLEY.

HART & COOLEY LLC
4460 44th Street S.E., Suite F
Grand Rapids, MI 49512
ATTN: WARRANTY CLAIMS
1.800.433.6341
info@hartcool.com

Cheminées®
Sécurité

CHEMINÉES SÉCURITÉ
2125 Monterey Street
Laval QC H7L 3T6
ATTN: WARRANTY CLAIMS
1.800.361.4909 (US)
1.800.667.3387 (CAN)
info@chemineesecurite.com

SELKIRK.

SELKIRK CORPORATION
4460 44th Street S.E., Suite F
Grand Rapids, MI 49512
ATTN: WARRANTY CLAIMS
1.800.433.6341
info@selkirkcorp.com

SELKIRK.

SELKIRK CANADA INC.
P.O. Box 526, Depot 1,
Hamilton, Ontario, CANADA, L8L 7X6
ATTN: WARRANTY CLAIMS
1.888.735.5475
cscanada@selkirkcorp.com

Avis de réclamation au titre de la présente garantie limitée doit comprendre les éléments suivants: une description du produit, le modèle et le numéro de série (s’il y a lieu), copie de la preuve d’achat originale (y compris la date d’achat), une preuve d’installation par un installateur professionnel (s’il y a lieu), des photos montrant le produit tel qu’il a été installé, et une description du défaut allégué du produit. Nous nous réservons le droit d’inspecter ou d’enquêter sur toute réclamation au titre de la garantie avant de décider de fournir ou non un produit de remplacement. Si, comme nous le déterminons à notre seule discrétion, la réparation ou le remplacement du produit n’est pas commercialement réalisable ou ne peut être effectué dans un délai raisonnable, nous pourrions rembourser le prix d’achat au prorata payé pour le produit après vérification, suite à la réception de votre facture ou de votre contrat de vente.